



Service des Affaires Scolaires, périscolaires et Transports

Rachel DE ARAUJO

☎ 01 64 45 13 67

Email : scolaire@spln.fr

Ce document est téléchargeable sur notre site : www.saintpierrelesnemours.fr

PREINSCRIPTION SCOLAIRE 2023-2024 - **UNIQUEMENT SUR RDV**

ENTREE AU CP : du 1er février au 03 mars 2023 (*)

ENTREE EN MATERNELLE : à compter du 6 mars 2023

(*) : Pour les fratries regroupant des élémentaires/maternelle, un seul RDV suffit

**SONT CONCERNES LES ENFANTS NES EN 2020 POUR L'ENTREE EN MATERNELLE
ET LES ENFANTS NES EN 2017 POUR LES ENTREES EN CP**

La loi sur la scolarisation à trois ans : Enfant âgé de trois ans pendant l'année d'inscription (2023)

Le ou les parents doivent présenter une pièce d'identité avec photo – l'inscription ne peut pas être faite par un tiers.

Dossier de pré-inscription OBLIGATOIRE à remplir en mairie par l'un ou les deux parents sur présentation :

- ▶ Photo de l'enfant (format identité sans norme particulière)
- ▶ **ORIGINAL** du livret de famille
- ▶ Attestation du médecin traitant stipulant que l'enfant est à jour des vaccins obligatoires
 - A défaut, une photocopie des pages vaccinations du carnet de santé est recevable sur accord express des parents
- ▶ Copie **intégrale** avis d'imposition 2022 (puis 2023 en cours d'année) de la famille pour calcul du quotient
- ▶ Copie couleur (ou noir et blanc **lisible**) de la carte vitale
- ▶ Justificatif de domicile :
 - Bail de location + facture électricité, gaz, eau, tel **fixe** (pas de facture de tel portable), ou quittance de loyer.
 - Pour les achats ou constructions : l'attestation de **vente** du notaire + facture d'ouverture de compte. (*un avis d'imposition n'est pas un justificatif de domicile, ni la promesse de vente*).
- ▶ La dernière **attestation de paiement** CAF (ou MSA) portant numéro d'allocataire et dates de naissance de tous les membres de la famille
 - Fournir les deux attestations si deux numéros de CAF sont attribués pour une même famille.
 - Si vous ne percevez plus de prestations, fournir une attestation de non-droit ou de fin de droit ou une attestation sur l'honneur sur papier libre précisant que vous ne touchez aucune prestation.
- ▶ Les coordonnées de la compagnie et le n° de contrat **d'assurance scolaire**
- ▶ L'attestation d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE** du ou des parent(s) – *si différente de l'assurance scolaire*
- ▶ Tout document justifiant de la **domiciliation** de l'enfant (autorité parentale exclusive ou partagée, gardes alternées...) en cas de séparation :
 - soit le **jugement** de divorce instituant le lieu de domicile de l'enfant
 - soit une **attestation** du père ou de la mère **autorisant la scolarisation** sur le lieu du domicile du parent qui réside à Saint-Pierre (un document type est disponible en mairie sur simple demande)

Pour les familles d'accueil : copie de l'agrément et attestation d'accueil avec mention du nom de l'enfant

Pour les inscriptions en cours d'année scolaire ou en cours de cycle :
FOURNIR OBLIGATOIREMENT LE CERTIFICAT DE RADIATION DE L'ANCIENNE ECOLE
portant mention de la classe quittée ou du passage de classe à la rentrée.

La préinscription en mairie est OBLIGATOIRE et doit être validée par signature
Vous pourrez, ensuite, inscrire votre enfant auprès de l'établissement scolaire

Toute dérogation (autres communes) fait l'objet d'une demande par mail : nom, prénom, date naissance enfant, noms prénoms parents, adresses, tel, courriel, motif de la demande